



Bulletin de souscription programmée

PERSONNES PHYSIQUES

Souscrire en 3 étapes



Renseignez en majuscules, datez et signez les documents suivants :

- Bulletin de souscription :
- Souscription en nom propre : signature du souscripteur,
- Souscription en communauté (mariage/PACS) : signature obligatoire des deux souscripteurs,
- Souscription en indivision ou en démembrement : établir un bulletin pour chacune des parties,
- Souscription réalisée par un mineur : établir le bulletin au nom du mineur avec signature de son (ses) représentant(s) légal(aux) dûment habilité(s).
- Questionnaire de connaissance client.



Rassemblez les photocopies des documents suivants :

- Copie recto/verso de la pièce d'identité ou du passeport en cours de validité du ou des souscripteurs,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Relevé d'identité bancaire (au nom du ou des souscripteurs),
- Justificatif d'origine des fonds.



Photocopiez et conservez un bulletin de souscription. Renvoyez le dossier complet accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :

Sofidy - Service Épargne 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes -91026 Évry Cedex.

Besoin d'être accompagné pour compléter votre dossier?



Contactez votre conseiller en gestion de patrimoine ou le Service des Associés de Sofidy au 01 69 87 02 00 service-associes@sofidy.com



La signature du Bulletin de souscription programmée est réservée aux associés de la SCPI **IMMORENTE**. La signature de ce bulletin de souscription programmée peut se faire conjointement à une souscription initiale ou postérieurement.

Le Bulletin de souscription programmée complet est transmis à Sofidy à l'adresse suivante : 303 square des Champs-Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex.

L'associé choisit la fréquence des souscriptions programmées : mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. Le bulletin de souscription doit être reçu par Sofidy au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de prélèvement fixée le 10 de chaque mois concerné pour un débit du compte du souscripteur. À défaut le 1^{er} prélèvement sera opéré le mois suivant. Il indique le nombre de parts qu'il veut souscrire, le montant prélevé s'ajustant au prix des parts susceptible d'évoluer dans le temps.

Lors de la mise en place du bulletin puis au début de chaque année civile par la suite, un échéancier des prélèvements sera produit et mis à la disposition de l'associé. En cas d'évolution du prix de la part de la SCPI **IMMORENTE**, un nouvel échéancier courant pour le reste de l'année en cours remplacera le précédent.

DURÉE ET RÉSILIATION

Le Bulletin de souscription programmée est illimité et révocable à tout moment. La résiliation du Bulletin de souscription programmée emportera la résiliation du mandat de prélèvement SEPA.

Le Bulletin de souscription programmée pourra être résilié à tout moment par l'associé par voie postale ou e-mail à l'adresse service-associes@sofidy.com. La résiliation interviendra dans un délai de 5 jours ouvrés après réception de la demande par Sofidy.

Par ailleurs, Sofidy pourra résilier le présent Bulletin de souscription programmée, sans délai ni préavis, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de l'associé, sans en avoir à en justifier la décision et notamment en cas de :

- fraude ;
- demande de toute autorité ou administration ;
- atteinte du capital statutaire plafond par la SCPI IMMORENTE ;
- refus par l'associé de transmission de justificatif d'origine des fonds ou toute autre demande portant sur les obligations réglementaires incombant à Sofidy notamment quant à la lutte anti-blanchiment;
- en cas d'impayé.

ATTESTATION

Après chaque souscription, Sofidy établira une attestation de propriété qui sera envoyée à l'associé.

TRAITEMENT DES IMPAYÉS

Il est de la responsabilité de l'associé de disposer de la provision financière sur son compte bancaire à la date du prélèvement. En cas de rejet d'un prélèvement, les parts ne seront pas créées et le prélèvement ne sera pas représenté. Si deux rejets successifs se produisent, le Bulletin de souscription programmée sera immédiatement résilié.

CADRE RÉSERVÉ À SOFIDY		
Date de réception : Code Conseiller : _	Code Associé :	
SOUSCRIPTEUR		
Numéro d'Associé (si déjà Associé) :		
Nom :		
Nom de jeune fille :		
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Profession:	☐ Salarié(e) ☐ Non salarié(e) ☐ Retraité(e) Sans profession
Téléphone :		
Adresse :		
Code postal :Ville :	Pays:	
E-mail (obligatoire) :		
	□ Divorcé(e) □ Pacsé(e) □ Veuf(ve) égime légal) □ Communauté universelle □ Sépa	ration de biens
	cquêts Autres:	
RÉGIME PACS Séparation des patrimoines		
CAPACITÉ JURIDIQUE Majeur(e) Majeur(e) incapable		
RÉSIDENCE FISCALE France Union Européenne	☐ États-Unis ☐ Autre :	
CO-SOUSCRIPTEUR (DANS LE CAS D'UN MARIAGE OU D'UN PA	ine)	
Numéro d'Associé (si déjà Associé) : Nom :		
Nom de jeune fille :		
Date de Naissance :		
Profession:	Salarié(e) Non salarié(e) Retraité(e	e) Sans profession
COLICCDIDTION EN DI EINE DDODDIÉTÉ		Sans profession
SOUSCRIPTION EN PLEINE PROPRIÉTÉ		
☐ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti	
☐ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti	
☐ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de :	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti	
☐ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de : (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres)	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti rmation (à ce jours 4 parts).	
☐ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de : (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) Périodicité : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semes	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti rmation (à ce jours 4 parts). strielle	ion initiale d'un nombre
☐ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de : (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres)	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti rmation (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progi	ion initiale d'un nombre rammé est de 340 € .
☐ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de : (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) Périodicité : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semes À titre purement indicatif, le prix unitaire de la part (tous frais cor Un montant correspondant au nombre de parts indiqué ci-dessus à chaque échéance, selon la fréquence indiquée ci-dessus. Sur	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti irmation (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progr us multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du pré la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de l	rammé est de 340 € . elèvement, sera prélevé a signature du bulletin
☐ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de :	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti irmation (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progr us multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du pré la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la n échéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme	rammé est de 340 € . Elèvement, sera prélevé la signature du bulletin ent sur les 12 prochains
□ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de : (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) Périodicité : □ Mensuelle □ Trimestrielle □ Semes À titre purement indicatif, le prix unitaire de la part (tous frais cor Un montant correspondant au nombre de parts indiqué ci-dessus à chaque échéance, selon la fréquence indiquée ci-dessus. Sur de souscription programmée s'élèveront à €. Un mois sera communiqué, à la suite de la souscription initiale et, a r	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti irmation (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progus multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du pré la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la déchéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus	rammé est de 340 € . elèvement, sera prélevé la signature du bulletin ent sur les 12 prochains sté au prix des parts qui
☐ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de :	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti irmation (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progus multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du pré la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la déchéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus	rammé est de 340 € . elèvement, sera prélevé la signature du bulletin ent sur les 12 prochains sté au prix des parts qui
□ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de : (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) Périodicité : □ Mensuelle □ Trimestrielle □ Semes À titre purement indicatif, le prix unitaire de la part (tous frais cor Un montant correspondant au nombre de parts indiqué ci-dessus à chaque échéance, selon la fréquence indiquée ci-dessus. Sur de souscription programmée s'élèveront à €. Un mois sera communiqué, à la suite de la souscription initiale et, a r	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti irmation (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progus multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du pré la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la déchéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus	rammé est de 340 € . elèvement, sera prélevé la signature du bulletin ent sur les 12 prochains sté au prix des parts qui
□ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de :	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscripti ormation (à ce jours 4 parts). Strielle Impris) au jour de la signature du bulletin de souscription programment de prix de la part en vigueur à la date du prére la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la échéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus me sera communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de prélèvement de communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de prélèvement de communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de prélèvement de communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de processes de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de la communiquée au plus tard 14 jours avant la communiquée au plus tard 14 jours avant la communiquée au plus de la communiquée au plus tard 14 jou	rammé est de 340 € . Elèvement, sera prélevé la signature du bulletin ent sur les 12 prochains esté au prix des parts qui prélèvement.
□ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de :	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscription rmation (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progrus multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du pré la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la échéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus me sera communiquée au plus tard 14 jours avant la date de p	rammé est de 340 € . elèvement, sera prélevé la signature du bulletin ent sur les 12 prochains sté au prix des parts qui
□ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de : (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) Périodicité : □ Mensuelle □ Trimestrielle □ Semes À titre purement indicatif, le prix unitaire de la part (tous frais cor Un montant correspondant au nombre de parts indiqué ci-dessi à chaque échéance, selon la fréquence indiquée ci-dessus. Sur de souscription programmée s'élèveront à □ €. Un mois sera communiqué, à la suite de la souscription initiale et, a r peut évoluer dans le temps. Toute modification du prix de la part MODALITÉS DE RÈGLEMENT PAIEMENT Paiement par le souscripteur	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscription rmation (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progrus multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du pré la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la échéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus me sera communiquée au plus tard 14 jours avant la date de p	rammé est de 340 € . Elèvement, sera prélevé a signature du bulletin ent sur les 12 prochains eté au prix des parts qui prélèvement. Joindre les justificatifs suivants :
□ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de :	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscription rimation (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progus multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du pré la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la échéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus me sera communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant la date de proposition de la communiquée au plus tard 14 jours avant	rammé est de 340 € . Slèvement, sera prélevé la signature du bulletin ent sur les 12 prochains eté au prix des parts qui prélèvement. Joindre les justificatifs suivants : Relevé de comptes Acte notarié
□ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de :	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscription rmation (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progrus multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du pré la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la échéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus me sera communiquée au plus tard 14 jours avant la date de prélèveme en communiquée au plus	rammé est de 340 € . Elèvement, sera prélevé la signature du bulletin ent sur les 12 prochains eté au prix des parts qui prélèvement. Joindre les justificatifs suivants: Relevé de comptes Acte notarié Acte notarié
□ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de : (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) Périodicité : □ Mensuelle □ Trimestrielle □ Semes À titre purement indicatif, le prix unitaire de la part (tous frais cor Un montant correspondant au nombre de parts indiqué ci-dessi à chaque échéance, selon la fréquence indiquée ci-dessus. Sur de souscription programmée s'élèveront à □ €. Un mois sera communiqué, à la suite de la souscription initiale et, a r peut évoluer dans le temps. Toute modification du prix de la part MODALITÉS DE RÈGLEMENT PAIEMENT Paiement par le souscripteur Provenance des fonds : □ France □ Union Européenne □ Autre (Précisez) : □	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscription progration (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription prograture du bulletin de souscription prograture multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du prére la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la échéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus me sera communiquée au plus tard 14 jours avant la date de prograture des fonds ORIGINE DES FONDS Nature des fonds Montant Épargne: Héritage / Donation: Vente d'actifs immobiliers: Vente d'actifs financiers: Vente d'actifs financiers:	rammé est de 340 € . celèvement, sera prélevé a signature du bulletin ent sur les 12 prochains esté au prix des parts qui prélèvement. Joindre les justificatifs suivants : Relevé de comptes Acte notarié Acte notarié Avis d'opéré
□ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de : (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) Périodicité : □ Mensuelle □ Trimestrielle □ Semes À titre purement indicatif, le prix unitaire de la part (tous frais cor Un montant correspondant au nombre de parts indiqué ci-dessi à chaque échéance, selon la fréquence indiquée ci-dessus. Sur de souscription programmée s'élèveront à □ €. Un mois sera communiqué, à la suite de la souscription initiale et, a r peut évoluer dans le temps. Toute modification du prix de la part MODALITÉS DE RÈGLEMENT PAIEMENT Paiement par le souscripteur Provenance des fonds : □ France □ Union Européenne □ Autre (Précisez) : □	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscription progration (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription progratus multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du pré la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la échéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus me sera communiquée au plus tard 14 jours avant la date de propriété de fonds ORIGINE DES FONDS Nature des fonds Héritage / Donation : Héritage / Donation : Vente d'actifs immobiliers : Réemploi des fonds : Réemploi des fonds : Réemploi des fonds : Figure : Réemploi des fonds : Réemploi des	rammé est de 340 € . Elèvement, sera prélevé la signature du bulletin ent sur les 12 prochains eté au prix des parts qui prélèvement. Joindre les justificatifs suivants : Relevé de comptes Acte notarié Acte notarié Avis d'opéré Avis d'opéré
□ Je reconnais être associé de la SCPI IMMORENTE ou avoir sous de part supérieur ou égal au minimum fixé dans la Note d'info Souscription de : (Nombre de parts en chiffre et en toutes lettres) Périodicité : □ Mensuelle □ Trimestrielle □ Semes À titre purement indicatif, le prix unitaire de la part (tous frais cor Un montant correspondant au nombre de parts indiqué ci-dessi à chaque échéance, selon la fréquence indiquée ci-dessus. Sur de souscription programmée s'élèveront à □ €. Un mois sera communiqué, à la suite de la souscription initiale et, a r peut évoluer dans le temps. Toute modification du prix de la part MODALITÉS DE RÈGLEMENT PAIEMENT Paiement par le souscripteur Provenance des fonds : □ France □ Union Européenne □ Autre (Précisez) : □	scrit conjointement à la signature de ce bulletin une souscription progration (à ce jours 4 parts). strielle mpris) au jour de la signature du bulletin de souscription prograture du bulletin de souscription prograture multiplié par le prix de la part en vigueur à la date du prére la base du prix unitaire indicatif, les échéances au jour de la échéancier indiquant ce montant et les dates de prélèveme minima au début de chaque année civile. Ce montant sera ajus me sera communiquée au plus tard 14 jours avant la date de prograture des fonds ORIGINE DES FONDS Nature des fonds Montant Épargne: Héritage / Donation: Vente d'actifs immobiliers: Vente d'actifs financiers: Vente d'actifs financiers:	rammé est de 340 €. Slèvement, sera prélevé la signature du bulletinent sur les 12 prochains eté au prix des parts qui prélèvement. Joindre les justificatifs suivants : Relevé de comptes Acte notarié Avis d'opéré Avis d'opéré Justificatif

MANDAT DE DOÉI ÈVEMENT CEDA DÉD	NODIOUE	
MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA PÉR		
	Courcouronnes - 91026 Évry Cedex - ICS : FR76ZZZ589	3 275.
Titulaire du compte :	DIC.	
Domiciliation bancaire :		
		ance ou dans l'Union Européenne. En signant le présent mandat,
J'autorise la Société de Gestion Sofidy en tant que et de souscription programmée pour débiter mon col IMMORENTE. La date de prélèvement est fixée au 10 de souscription programmé 5 jours ouvré avant cette de information préalable retardant la date du prélèvement concernant les informations contenues dans ce ma	gérant de la SCPI IMMORENTE à envoyer des instruc mpte aux coordonnées bancaires ci-dessus des mo de chaque mois concerné. Le premier prélèvement est ate, le 10 du mois suivant dans le cas contraire. Dans l' ent, ce dernier sera effectué à une date communiqué ndat et notamment ma domiciliation bancaire en joi ecrites dans la convention que j'ai passée avec elle.	citions à ma banque selon la fréquence retenue dans le Bulletin contants dus au titre de mon épargne immobilière dans la SCPI effectué le 10 du mois en cours en cas de réception du bulletin de rhypothèse où un changement du prix de la part nécessiterait une le par Sofidy. Je m'engage à informer Sofidy de toute modification gnant mon relevé d'identité bancaire. Je bénéficie du droit d'être Une demande de remboursement doit être présentée dans les
CHOIX DE VOS PRÉFÉRENCES EN TERI	MES DE COMMUNICATION	
Je souhaite recevoir exclusivement de manièr	re dématérialisée* :	☐ J'accepte
- Mes lettres de dividendes et bulletins d'infor	rmations trimestriels,	
- Mon bordereau d'information fiscale annuel.	rocation en Assemblées Générales (courriers de conv	vocation contanant l'ardra du jour
	tions des candidats au Conseil de Surveillance le cas	
en application de l'article R. 214-137 du Code n	monétaire et financier*:	☐ J'accepte
		s Sofidy par lettre recommandée avec accusé de réception,
	ormat papier. L'ensemble de vos documents reste acc nique des actualités et informations sur les produits	
Je souhaite être tenu informé par voie électro *Ce choix s'applique pour l'ensemble des SCP		
SIGNATURE(S)		
souscription de part au nombre indiqué dans le prou e-mail à l'adresse service-associe@sofidy.com. Avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la d'information, du dernier rapport annuel de la SCP - Avoir pris connaissance des risques associés au p - Avoir pris connaissance des conditions générales - Être informé que, dans l'hypothèse où l'émission de suspension suspend le présent bulletin de sousci possible, ce dont Sofidy me tiendra informé; - Que les parts ne sont pas souscrites au bénéficiaméricaines) et ne seront pas cédées ni transféri précisées dans la note d'information de la SCPI; - Que les fonds utilisés dans le cadre de ces sousci capitaux ou au financement du terrorisme; - Accepter de fournir dans le cadre de la lutte anti-blanci fonds, ou si l'un des souscripteurs est non-résident ou - Accepter de fournir, afin de permettre à Sofidy de s'assi mes connaissances et expérience en matière d'inviètre pleinement informé(e)(s) que Sofidy se rése préavis par lettre recommandée avec accusé de . Être informé(e)(s) que chaque souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne sera soit, le prélèvement ne peut être effectué en tout de souscription ne ser	résent bulletin. Les demandes de modification ou de . Elles seront prises en compte dans un délai de 5 jou note d'information visée par l'Autorité des marchés . Pl, disponibles sur le site internet www.sofidy.com ; produit et notamment du fait que Sofidy ne garantit p de souscription figurant en page suivante ; de parts nouvelles de la SCPI serait suspendue en apription programmée, lequel reprendra automatiquent ce, direct ou indirect, d'une « US PERSON » (ie : tou ées sur le territoire des États-Unis d'Amérique, ou a criptions programmées ne résultent pas de l'exercice chiment, toutes pièces justificatives complémentaires, et u politiquement exposé, ou si les fonds proviennent d'un surer de l'adéquation continue de la souscription programent et l'adéquation continue de la souscription et de réserve le droit de refuser toute souscription et de réserve le droit de refuser la contract de la souscription et de réserve le droit de refuser la contract de la souscription et de la souscription et de la souscription et de la souscr	financiers, du document d'informations clés, du dernier bulletin pas la revente des parts; pplication de la réglementation ou de la note d'information, cette ment une fois que l'émission de parts nouvelles sera à nouveau ute personne, physique ou morale, assujettie aux lois fiscales au bénéfice d'une « US PERSON » conformément aux conditions de d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de et ce dès le 1er euro notamment en cas de doute sur la provenance des compte domicilié à l'étranger ou d'un tiers différent du souscripteur; mmée avec mon profil du souscripteur, toute information concernant is d'investissement, à tout moment (et a minima une fois par an); silier le présent bulletin de souscription programmée sans rée; ontant prélevé. Dans l'hypothèse où, pour quelque raison que ce is, Sofidy ne procédera pas à la création de parts correspondant le mois suivant, puis en cas de nouvel « impayé », entraînera la
Fait à :	Le:	CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER
En 3 exemplaires (dont un à conserver par le		Code conseiller : Société :
SIGNATURE DU SOUSCRIPTEUR	SIGNATURE DU CO-SOUSCRIPTEUR	Nom du conseiller :
		SIGNATURE
		SIGNATURE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1°) RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ IMMORENTE

Nature : SCPI à capital variable, Société Civile de Placement Immobilier régie par les articles L214-1, L214-24 à L214-24-23, L214-86 à L214-120, L231-8 à L231-21, D214-32 à D214-38-8, R214-130 à R214-160 du Code Monétaire et Financier, les articles 422-189 à 422-236 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, par tous les textes subséquents et par ses statuts.

Immatriculation: RCS ÉVRY 347 996 209.

Siège social : 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex.

Objet social : L'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif. L'acquisition et la gestion d'immeubles qu'elle fait construire exclusivement en vue de leur location.

Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut, en outre, (i) céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel, (ii) détenir des dépôts et des liquidités, (iii) consentir sur ses actifs des garanties nécessaires à la conclusion des contrats relevant de son activité (notamment celles nécessaires à la conclusion des emprunts), (iv) détenir des instruments financiers à terme mentionnés à l'article L. 211-1 III du Comofi, en vue de la couverture du risque de change ou de taux, (v) conclure toute avance en compte courant avec les sociétés dont elle détient au moins 5 % du capital social, et (vi) réaliser plus généralement toutes opérations prévues par l'article L. 214-114 du Comofi.

Capital social au 31/12/2019 : 1 496 118 216 €.

Date d'expiration de la société : 20 septembre 2087.

Responsabilité des associés : La responsabilité de chaque associé est engagée à l'égard des tiers à hauteur de sa part dans le capital de la société.

Publications : La notice prévue à l'article 422-196 du Règlement Général de l'AMF a été publiée au BALO du 12 avril 2017.

La note d'information a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n° 20-20 en date du 27 novembre 2020.

Société de gestion : Sofidy, Société par actions simplifiée au capital de 565 328 €. 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex. Tél. : 01 69 87 02 00. Agrément de l'AMF GP n° 07000042 du 10 juillet 2007.

2°) MODALITÉS DE SOUSCRIPTION (À TITRE INDICATIF)

Les conditions générales de souscriptions des parts sont détaillées de manière complète dans la note d'information en vigueur.

Prix de souscription à compter du 1er novembre 2021 :

Valeur nominale :	152 €
Prime d'émission :	188 €
Prix de souscription (pour une part) :	340 €

La commission de souscription d'un montant de 34 € HT (10 % HT) soit 40,80 € TTC (12 % TTC) comprise dans le prix de souscription sera facturée directement par la société de gestion à la SCPI. Ce prix de souscription s'entend net de tout autre frais.

Il est à noter qu'une partie de cette commission de souscription de 10 % HT peut être reversée par la société de gestion au Conseiller Commercialisateur. Conformément à la réglementation en vigueur, le souscripteur peut se rapprocher du Conseiller Commercialisateur pour connaître le niveau de sa rémunération.



Minimum de souscription : La souscription minimale est de quatre parts pour les nouveaux associés, les anciens associés pouvant souscrire un nombre inférieur. Les chèques de souscription doivent être libellés à l'ordre de la SCPI IMMORENTE.

Modalités d'enregistrement des souscriptions : Les souscriptions ne seront validées qu'à compter de la réception du bulletin de souscription, de tous les documents requis par la réglementation et de l'encaissement des fonds correspondant à la totalité du prix de souscription. Elles seront prises en compte par ordre chronologique.

Jouissance des parts : La date d'entrée en jouissance des parts est fixée au 1^{er} jour du troisième mois qui suit la date de souscription, la date d'encaissement des fonds par la SCPI faisant foi.

Par exemple : Si la souscription se réalise en novembre 2021, les nouvelles parts souscrites porteront jouissance à compter du 1er février 2022.

En conséquence, cette souscription ne donnera lieu à aucun dividende au titre des mois de novembre, décembre 2021 et janvier 2022. Compte tenu du rythme d'éventuels acomptes sur dividende envisagé par la société de gestion, le premier acompte potentiel pourrait être versé fin avril 2022 au titre des mois de février et mars 2022.

Informations relatives à la rédaction du bulletin :

Mineurs : établir le bulletin au nom du mineur, le faire signer par son (ses) représentant(s) légal(aux) dûment habilité(s).

Incapables majeurs : établir le bulletin au nom de l'incapable majeur, le faire signer par l'incapable majeur, selon le cas et/ou son représentant légal dûment habilité. Pour les tutelles, joindre l'autorisation d'achat du juge.

3°) DÉMARCHAGE BANCAIRE OU FINANCIER

Le souscripteur dispose en cas de démarchage bancaire ou financier d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L341-16 du Code Monétaire et Financier.

4°) DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Sofidy, en tant que responsable du traitement, vous informe que toutes les informations à caractère personnel demandées dans ce formulaire sont requises exceptés la profession et le numéro de téléphone qui sont facultatifs. Si une information requise n'est pas renseignée, votre souscription ne pourra pas être prise en compte. Ces informations sont collectées pour pouvoir gérer votre statut d'associé de la SCPI et nous permettre d'exécuter nos obligations légales et réglementaires, notamment, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les destinataires des données sont : le personnel habilité de Sofidy, les prestataires contractuellement liés à Sofidy pour l'exécution des traitements, l'administration (Trésor Public), les commissaires aux comptes, les banques de la SCPI, votre conseiller en gestion de patrimoine, et, le cas échéant, l'établissement de crédit ayant nanti vos parts. Sofidy s'engage à protéger vos données contre toute atteinte. Elles seront conservées pendant une durée de 5 ans à compter de votre retrait complet de la SCPI.

Conformément à la législation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à : Sofidy - Service Associés - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex ou par e-mail à service-associes@sofidy.com. En l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois, vous pouvez vous adresser à la CNIL. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données pour des motifs légitimes.

5°) INFORMATIONS

Pour toutes informations sur l'état du registre ainsi que sur les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation et de reconstitution, dernier dividende annuel servi, etc.), vous pouvez consulter le site internet www.sofidy.com, ou vous adressez à Sofidy - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex.

SOFIDY SAS | Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 | 338 826 332 RCS Évry | Code d'activité : 6630 Z | N° TVA Intracommunautaire : FR 03 338 826 332 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex Tél. : 01 69 87 02 00 | Fax : 01 69 87 02 01 | E-mail : sofidy@sofidy.com | sofidy.com